

Le 21 octobre 2008

Du nouveau sur "Mon compte ameli" à partir du mois d'octobre ...

Déjà 1,6 million d'assurés ont ouvert leur compte ameli. En octobre 2008, le compte s'enrichit de nouvelles fonctionnalités. Désormais les internautes peuvent consulter leur relevé mensuel de remboursements et connaître le montant des franchises et des participations forfaitaires qui leur ont été prélevées.

En un clic, le détail de ses remboursements mensuels et bientôt plus de papier à trier !

Les assurés qui ont créé leur compte ameli y trouvent chaque début de mois leur relevé mensuel de remboursement. Dans ce nouvel onglet, l'internaute peut consulter ses 5 derniers relevés mensuels au format PDF, les télécharger et les enregistrer sur son ordinateur.

Le relevé est identique au relevé papier. Il reprend l'ensemble des remboursements effectués par l'Assurance Maladie (consultations, médicaments etc). Le versement des pensions d'invalidité et des rentes accident du travail seront disponibles sur "mon compte ameli" à la fin de l'année.



The screenshot shows the user interface of the 'Mon compte ameli' website. At the top, there are navigation links for 'Accueil' and 'Aide'. The main header features the 'SECURITE SOCIALE l'Assurance Maladie' logo and a banner with the text 'votre compte ameli assuré'. Below the banner are three buttons: 'Vos paiements', 'Contactez-nous', and 'Vos informations personnelles'. A sidebar on the left contains a menu with options like 'Vos paiements', 'Vos derniers paiements', 'Rechercher un paiement', 'Vos relevés mensuels de prestation', and 'Vos participations forfaitaires et franchises'. The main content area displays a welcome message and the date 'mercredi 01 octobre 2008'. A section titled 'Vos relevés de prestations des 5 derniers mois' contains a table with the following data:

Mois	Montant	Télécharger le décompte au format PDF
septembre 2008	59,00 euros	
août 2008		Aucun fichier à télécharger
juillet 2008	170,96 euros	
juin 2008	21,10 euros	
mai 2008	215,38 euros	

A partir du 1er janvier 2009, les détenteurs d'un compte ameli ne recevront plus de décompte papier puisqu'ils peuvent archiver eux-mêmes leur relevé électronique. Ils peuvent bien sûr l'imprimer s'ils le souhaitent. C'est 24 millions de feuilles de papier en moins. Plus d'écologie et moins de gâchis pour la collectivité ! Et c'est aussi plus pratique pour celui qui s'occupe des papiers de la famille.

Un compteur des franchises et participations forfaitaires a également été créé. Il permet à l'assuré de connaître exactement les montants qui lui ont été prélevés ou qui restent à prélever, avec un historique depuis l'année 2005.

La franchise médicale¹ s'applique depuis le 1er janvier 2008 sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires. La participation forfaitaire s'applique, depuis le 1^{er} janvier 2005, pour toutes les consultations ou actes réalisés par un médecin et sur les examens radiologiques et les analyses. La franchise et la participation forfaitaire sont plafonnées à 50 € chacune par an et par assuré.

The screenshot shows the user interface of the 'votre compte ameli assuré' website. The main navigation bar includes 'Accueil' and 'Aide'. The header features the 'SÉCURITÉ SOCIALE L'Assurance Maladie' logo and a banner with a smiling woman. Below the banner are three buttons: 'Vos paiements', 'Contactez-nous', and 'Vos informations personnelles'. The left sidebar contains a menu with 'Vos paiements', 'Vos derniers paiements', 'Rechercher un paiement', 'Vos relevés mensuels de prestation', and 'Vos participations forfaitaires et franchises'. The main content area displays the date 'mercredi 01 octobre 2008' and a 'Vous déconnecter' link. The section title is 'Vos participations forfaitaires et franchises'. Below this, there is a dropdown menu for the year '2008' and a 'Confirmer' button. A table titled 'Ce tableau présente votre relevé de compteurs pour l'année 2008' shows the following data:

Bénéficiaires	Participations forfaitaires	Franchises
Nathalie Durand	3,00 euros	0,50 euros

Below the table, the text states: 'Total des participations forfaitaires et des franchises : **3,50 euros** dont montant restant à récupérer au titre du tiers-payant : **0,50 euros**'. A link for more information is provided: 'Vous souhaitez plus d'informations sur les franchises et les participations forfaitaires'. At the bottom, there is a 'haut de page' link and a footer with 'Informations légales | Copyright | Conditions d'utilisation'.

Enfin, pour inciter les assurés à créer leur compte ameli, l'Assurance Maladie a lancé une campagne radio qui se déroule du 20 octobre au 12 décembre 2008. Les messages sont diffusés sur les grandes radios généralistes et musicales telles qu'Europe 1, RTL, France Inter, NRJ, Europe 2, Skyrock... Parallèlement des bannières Internet présentes sur des sites tels que MSN, Yahoo, orange, Doctissimo ou Femme Actuelle font découvrir le service aux internautes.

¹Sont exonérés de la franchise : les enfants et les jeunes de moins de 18 ans, les bénéficiaires de la C.M.U complémentaire ou de l'aide médicale état (AME), les femmes prises en charge dans le cadre de la maternité (les examens obligatoires et la période d'exonération du 1er jour du 6ème mois de grossesse au 12ème jour après l'accouchement).

Zoom sur les utilisateurs du compte ameli

Les assurés ayant ouvert un compte ameli le consultent en moyenne une fois par mois. 56 % des utilisateurs sont des femmes, majoritairement âgées de 30 à 49 ans.

Depuis son ouverture, le compteur des participations forfaitaires et franchises a attiré près de 70 000 visiteurs en 15 jours.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le dossier de presse "Les services malins de l'Assurance Maladie pour bien utiliser le système de soins", juillet 2008 - en ligne sur notre site Internet ameli.fr, espace presse rubrique communiqués et dossiers de presse.

Contact presse :
presse@cnamts.fr